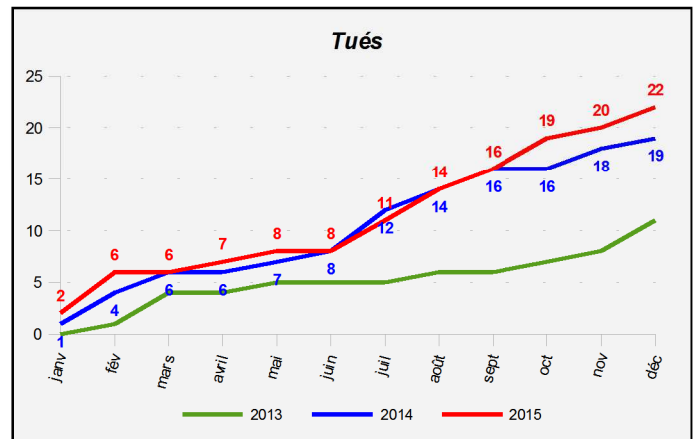
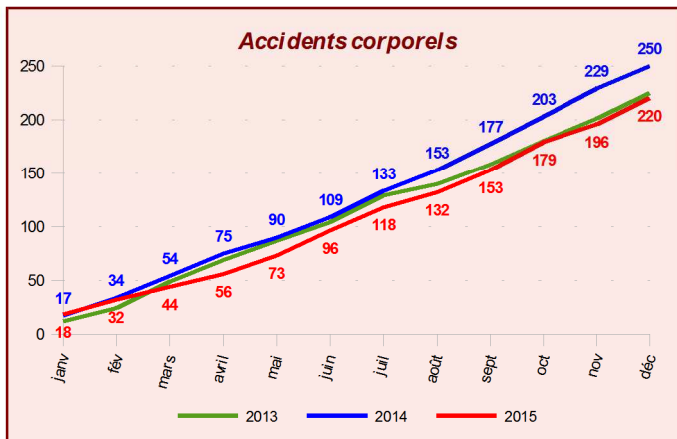


Le bilan de l'accidentologie du mois

	Accidents corporels	Tués	Blessés	dont Blessés hospitalisés
Décembre 2015	24	2	33	11
Décembre 2014	21	1	28	9
Évolution	+ 3	+ 1	+ 5	+ 2

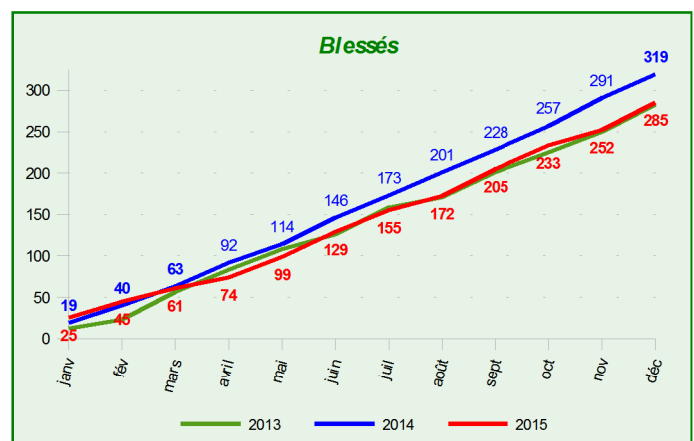
L'évolution depuis le début de l'année



En Corrèze le mois de décembre 2015 a enregistré 24 accidents corporels. Ces accidents ont fait 2 tués et 33 blessés dont 11 hospitalisés.

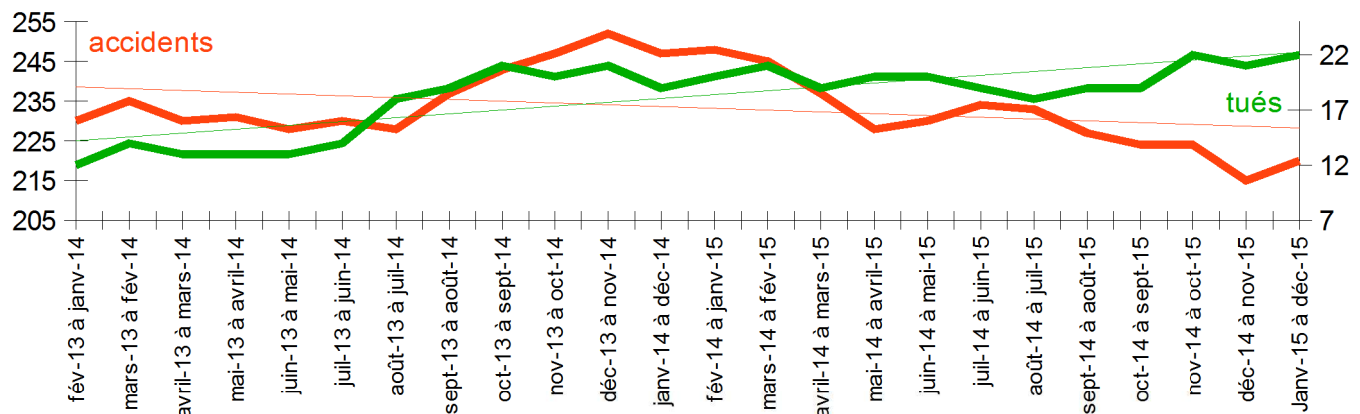
Le bilan provisoire de l'année 2015 fait état de :

- 220 accidents corporels (-12 % / 2014)
- 22 tués (+3 / 2014)
- 285 blessés (-11 % / 2014)



Evolution des accidents et des tués sur 12 mois glissants

En effectuant une analyse sur 12 mois glissants, on constate globalement une diminution du nombre d'accidents corporels et une augmentation du nombre de tués.



Les conseils du mois

En hiver, quand la neige et le verglas rendent les routes difficilement praticables et particulièrement dangereuses, pour éviter tout accident ou rester bloqué sur un axe, mieux vaut être informé et préparé.

Avant de partir, renseignez-vous sur les conditions de conduite, sur les conditions de trafic et sur la météo.

Les «conditions de conduite»

Annoncées par les exploitants et les gestionnaires routiers, généralement reprises par les médias, elles reflètent le degré des difficultés de circulation que vous allez rencontrer du seul fait de la présence de neige ou de verglas :

- conditions de conduite délicates : du verglas localisé ou de la neige en faible épaisseur rendent les routes particulièrement dangereuses. **Il faut être très vigilant;**
- conditions de conduite difficiles : du verglas ou de la neige généralisée risquent de bloquer le trafic. **Il convient de différer son déplacement;**
- conditions de conduite impossibles : des conditions météorologiques très dures, voire exceptionnelles, rendent la circulation impossible. **Il ne faut pas partir.**

L'info du mois

Pour connaître et télécharger le résultat de votre examen du permis de conduire, complétez le formulaire ci-dessous.



Si votre résultat est favorable, votre Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut-être présent en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Votre résultat ne sera disponible que 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus).

Votre permis est un permis probatoire doté d'un capital initial de 6 points pendant trois ans (ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC).

Consultez vos résultats d'examen du permis de conduire :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/le-permis-a-points/le-permis-probatoire>

Les actions du mois

- Action au TGI de Tulle**

Dans le cadre de la **notification des ordonnances pénales délictuelles concernant principalement des délits routiers**, le tribunal de grande instance de Tulle a souhaité que la coordination de la sécurité routière de la Corrèze mette en place une action mensuelle de sensibilisation. Les personnes concernées par cette procédure ont surtout commis des délits pour des conduites sous l'emprise de stupéfiant ou de l'alcool.

Ces séances ont débuté le mercredi 9 décembre, elles ont pour objectif de rappeler les raisons fondamentales de l'établissement des règles collectives de circulation en constante évolution qui régissent cet espace restreint utilisé par tous les usagers ; la route. C'est aussi l'occasion de rappeler aux personnes présentes, en rupture du respect de ces règles, de prendre conscience que malgré l'amélioration du réseau routier et des automobiles qui ont apporté une part importante à la sécurité routière que la fatalité n'existe pas et **le comportement du conducteur demeure bien la barrière d'ajustement de l'amélioration de l'accidentalité routière** pour que les routes françaises deviennent plus sûres.



- Concours de cocktail sans alcool**

« Qui peut le mieux parler aux jeunes de la consommation abusive d'alcool au cours de soirées festives que les jeunes eux-mêmes ? »



Partant de ce postulat, conscient aussi du besoin constant de renouveler les actions de sensibilisation à la consommation d'alcool auprès des jeunes, une vingtaine d'élèves du lycée René Cassin et du CFA des 13 Vents ont participé au concours de cocktail sans alcool organisé par la Coordination Sécurité Routière. Réuni dans les salons de la préfecture ce mardi 15 décembre, les candidats très motivés dépassant leur appréhension, ont fait preuve d'une imagination sans limites pour créer le meilleur cocktail. Les prix des trois premiers cocktails gagnants ont été respectivement remis par Joëlle SOUM, Directrice de cabinet et chef de projet sécurité routière, par les chefs des deux établissements scolaires, et par les représentants de la profession UMIH et Logis de France. A l'issue du concours, les trois premiers cocktails seront proposés aux bars,

discothèques et restaurants du département et **le cocktail vainqueur « SAM » remporté par Alison et Manon a été désigné comme le cocktail sécurité routière « SAM 2016 ».**

L'agenda de la sécurité routière

Les 11 et 12 janvier 2016	Intervention auprès des élèves de seconde du lycée d'Arsonval à Brive Contact : 05 55 21 83 70
Le 23 janvier 2016	Distribution de sacs sur le marché de Tulle Contact : 05 55 21 83 70
Les 11 et 12 février 2016	Forum de l'Association Départementale Prévention Routière à Brive Contact : 05 55 20 20 98



Toute l'équipe de la Coordination Sécurité Routière de la Corrèze vous souhaite une très bonne année 2016 et une très bonne SAMté